

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2021

Le 29 mars deux mille vingt et un, à 14 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène s'est réuni à la salle des fêtes de Cassuéjols en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Président.

**Etaient présents** : Mesdames Bénédicte BELARD, Annie CAZARD, Pauline CESTRIÈRES, Cathy CHAUFFOUR, Colette FEYBESSE, Françoise FOURNIER, Geneviève GASQ-BARÈS, Anne MAGNE, Christiane MARFIN, Josette SERRES et Murielle VABRET ; Messieurs Vincent ALAZARD, Daniel BATUT, Frédéric BECAMEL (représentant Martine BESSIERE), Christian CAGNAC, Jean Raymond CAYZAC, Simon CROS (départ au point 21), Jean DELMAS, Xavier DELOUIS, Serge FRANC (arrivé au point 5), René GARRIQ (représentant Christophe DELMAS), Pierre IGNACE, Christian LABORIE, Benoît REVEL, Jean-François RICHARD, Robert RISPAL, Joseph SOULENQ, Jean VALADIER et Lucien VEYRE.  
Didier CAYLA, absent excusé, donne pouvoir à Joseph SOULENQ  
Lionel PIGOT, absent excusé, donne pouvoir à Cathy CHAUFFOUR

**Etait excusé** : Monsieur Bruno NAYROLLES

Nombre de membres en exercice : 32

Membres présents : 29

Votants : 31

Monsieur DELOUIS présente la commune de Cassuéjols.

### 1 – Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que Madame Geneviève GASQ-BARÈS, Maire de Condom d'Aubrac, soit Secrétaire de séance.

Madame Geneviève GASQ-BARÈS est élue Secrétaire de séance.

*Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 2 – Ajout d'un point à l'ordre du jour

Monsieur le Président informe qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour afin de parler de la PAC (Politique Agricole Commune), qui serait réorientée vers les systèmes céréaliers et l'arrêt du glyphosate.

Monsieur le Président propose que la Communauté émette un vœu pour soutenir l'élevage du territoire qui est un enjeu majeur de notre territoire, et qui doit être concerné par cette réorganisation de la PAC. Il précise que la PAC sera revue en 2023 pour 4 ans.

Monsieur le Président constate que la PAC est un élément fondamental de l'accompagnement des structures agricoles : on peut le regretter mais c'est un outil indispensable. Le travail pour la reprise du site d'Argences en Aubrac par Beauvallet va aussi accompagner la structuration de la filière.

Le Conseil Communautaire approuve qu'un vœu soit émis.

### 3 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 février 2021

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du conseil du 05 février 2021.

Sans remarque, ce procès-verbal est approuvé.

*Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 4 – Communication sur les délégations à Monsieur le Président

Monsieur le Président informe le Conseil que des commandes ont été passées : Suivi cyanobactéries Lac de St Gervais pour 5 760 € TTC ; Suivi cyanobactéries Lac des Galens pour 5 760 € TTC ; Suivi cyanobactéries Presqu'île de Laussac pour 5 760 € TTC (commandes à ID EAUX).

### 5 – Présentation de Marie COTTIER, Coordonnatrice du Point Info Seniors

Monsieur le Président indique que Marie COTTIER est recrutée en remplacement de Madame MAFFRE pour le Point Info Seniors, qui se déplace sur l'ensemble du territoire. Il précise qu'elle prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Madame COTTIER se présente. Elle précise qu'elle travaillait à la maison de retraite de Saint Amans des Côtes jusqu'à son embauche et, avant, elle travaillait à Oc'téha où elle était amenée à intervenir sur le territoire.

### 6 – Information sur la situation du site Arcadie de Sainte Geneviève sur Argence

Monsieur le Président rappelle que les dirigeants de Beauvallet sont venus rencontrer les élus et les acteurs locaux de la viande. Il remarque la pertinence du projet et des propos de Monsieur LEGUILLE et Monsieur BRU.

Monsieur le Président informe que nous sommes dans l'attente de la position du liquidateur qui ne se déclare pas pour le moment. Il précise que Saprimex est toujours intéressée.

Monsieur le Président indique qu'une société de projet serait créée entre la Région et Beauvallet. La Communauté de Communes accompagne la démarche et aura un rôle fondamental dans le conseil de surveillance.

Monsieur le Président informe que la Communauté accompagnera par l'immobilier d'entreprises car il y aura entre 4,5 et 6 millions d'euros d'investissement pour la construction d'un abattoir moderne, le bien-être animal ....

Monsieur DELMAS demande si Unicor ne joue pas contre Beauvallet.

Monsieur le Président explique qu'Unicor a communiqué sur sa volonté de développer le site de Rodez. Unicor est une structure importante sur l'Aveyron qui joue sa partition mais qui ne joue pas contre le projet à Sainte Geneviève. Cependant, l'arrivée de Beauvallet inquiète un peu à cause de la qualité du projet envisagé.

Monsieur DELOUIS remarque qu'Unicor a fait une offre contre Beauvallet pour la reprise du site de Rodez.

Monsieur le Président confirme et précise que Beauvallet était le mieux disant et avait l'accord du personnel.

Monsieur DELOUIS souhaite savoir quel est le poids de la Région par rapport à Unicor.

Monsieur le Président explique que la Région travaille avec tous les opérateurs mais fait ses choix.

Madame CESTRIÈRES rappelle que le groupe de travail souhaitait que la Communauté de Communes investisse dans l'outil de production pour assurer une maîtrise et la gouvernance. Elle constate que ce n'est plus le cas et que le territoire n'investit pas.

Monsieur le Président indique que la Région n'a pas souscrit à cela. La société de projet est portée par la Région et la Communauté n'a pas la possibilité d'investir. La Communauté de Communes présidera le conseil de surveillance, ce qui apporte une garantie. La Région finance mais c'est Beauvallet qui restera majoritaire.

Monsieur le Président explique que la loi interdit à la Communauté de Communes d'investir dans la société de projet. Il rappelle que la Région le fait par le biais d'une agence régionale.

### 7 – Approbation des Comptes de gestion 2020 Budgets Principal et annexes

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

Monsieur le Président excuse Monsieur MAKHLOUF, Trésorier, retenu par d'autres engagements. Il précise qu'il y a concordance entre ses comptes de gestion et nos comptes administratifs.

Monsieur le Président propose d'approuver les comptes de gestion 2020.

Le Conseil Communautaire approuve les Comptes de Gestion pour l'exercice 2020 du Budget Principal et des budgets annexes.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 8 – Approbation des Comptes Administratifs 2020

Monsieur VIBERT-ROULET présente les comptes administratifs pour tous les budgets.

*Monsieur le Président quitte la salle.*

Madame CAZARD demande s'il y a des questions sur les Comptes Administratifs. Sans question, elle propose d'approuver les Comptes Administratifs.

Le Conseil Communautaire approuve les Comptes Administratifs 2020 pour le Budget Principal et les budgets annexes.

*Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0 - Ne prend pas part au vote : 1*

*Monsieur le Président revient dans la salle.*

Monsieur le Président remercie les élus pour leur confiance et les équipe pour leur travail.

### 9 – Affectation des résultats 2020

Monsieur VIBERT-ROULET présente les affectations de résultat pour tous les budgets.

Monsieur FRANC demande si l'excédent de la Régie est reversé à la Communauté.

Monsieur VIBERT-ROULET explique que le budget de la Régie des eaux conserve son excédent, comme c'est le cas pour chaque budget.

Monsieur le Président propose d'approuver ces affectations de résultat.

Le Conseil Communautaire vote les affectations de résultat 2020 pour le Budget Principal et les budgets annexes.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 10 – Vote des taux d'imposition 2021

Madame CAZARD expose que les budgets ont été présentés en Commission de Finances et en Bureau avec un maintien des taux d'imposition. Elle précise que nous n'avons pas encore eu la notification des bases fiscales.

Monsieur le Président explique que nous avons eu une recette liée à certaines concessions d'EDF, dont une partie est affectée aux fonds de concours pour les communes. Il précise que certains services auront un impact sur les citoyens (assainissement collectif ...) et qu'il ne faut donc pas augmenter les taux communautaires.

Monsieur le Président propose de voter les taux d'imposition 2021.

Le Conseil Communautaire vote les taux d'imposition pour l'année 2021.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 11 – Vote des taux de TEOM 2021

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'étude sur le financement du service Ordures Ménagères, il a été décidé de mettre en place la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire communautaire à partir de 2020, avec une période de lissage de 5 ans.

Madame CAZARD présente les taux de TEOM pour l'année 2021. Elle précise que les bases ont été notifiées et que les recettes de TEOM ne couvriront pas la contribution au SMICTOM Nord Aveyron.

Monsieur le Président propose de voter les taux de TEOM sur le territoire, en fonction de la période de lissage.

Le Conseil Communautaire vote les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2021.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 12 – Produit 2021 de la taxe GEMAPI

Monsieur le Président explique que la loi NOTRe a acté le transfert obligatoire de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) aux communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En 2018, la Communauté de Communes a institué la taxe facultative GEMAPI. Cette taxe est affectée exclusivement à la couverture des coûts prévisionnels liés à cette compétence.

La collectivité vote un produit annuel, qui est plafonné à 40 € par habitant. Puis, les services fiscaux répartissent le produit attendu sur les contributions directes locales (taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises).

Monsieur le Président propose de voter un produit de 65 000 € pour 2021.

Le Conseil Communautaire vote le produit de la taxe GEMAPI à 65 000 € pour l'année 2021

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 13 – Vote des Budgets Primitifs 2021

Madame CAZARD présente le Budget Principal.

Monsieur DELOUIS demande à quoi correspondent les dépenses d'alimentation.

Madame CAZARD répond qu'il s'agit des repas pour les micro-crèches.

Madame CHAUFFOUR souhaite savoir à quoi consiste l'opération Via Podiensis.

Monsieur VIBERT-ROULET explique qu'il s'agit de la création d'abris à pèlerins sur le GR65.

Monsieur DELOUIS demande si l'opération Aménagement de sentiers de randonnée peut venir financer un chemin à Cassuéjouis qui est à refaire. Il précise qu'il a sollicité le Département mais qu'il n'y aura pas d'aide car ce chemin n'est pas au PDIPR.

Monsieur VIBERT-ROULET répond négativement car il n'y a pas de vase communicant entre les opérations de la Communauté et celles des communes. Il précise que cette opération concerne les chemins de compétence communautaire et notamment le GRP du Tour des Monts d'Aubrac.

Madame CESTRIÈRES regrette que les rencontres avec les communes n'aient pas été organisées avant la réalisation du budget car des projets communaux auraient pu être intégrés.

Monsieur le Président explique qu'il attendait le déconfinement et rappelle que des dispositifs d'accompagnement des communes existent.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le Budget Principal de la Communauté de Communes.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Madame CAZARD présente le budget pour l'AEP du Carladez.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe AEP du Carladez.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Madame CAZARD présente le budget pour la Régie des eaux Argence Carladez Laguiole.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe Régie des eaux Argence Carladez Laguiole.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Madame CAZARD présente le budget pour le SPANC communautaire. Elle explique que la fin des aides de l'Agence de l'eau pose des problèmes car ce budget devrait s'équilibrer par ses redevances, ce qui n'est pas le cas et il faudra augmenter les tarifs des redevances.

Madame CESTRIÈRES remarque que beaucoup de personnes demandent un accompagnement financier pour faire les travaux.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe SPANC.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Madame CAZARD présente le budget pour la Coopérative de Thérondels.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe Coopérative laitière de Thérondels.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Madame CAZARD présente le budget pour la Gendarmerie du Carladez. Elle précise que cette opération s'équilibrera sur le moyen terme et qu'il faut donc un emprunt pour l'équilibre budgétaire, qui ne sera pas réalisé.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe Gendarmerie du Carladez.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Madame CAZARD présente le budget pour la Maison de Santé du Carladez.

Madame CHAUFFOUR demande à quoi correspondent les dépenses de personnel et si cela intègre des dépenses de secrétariat.

Monsieur VIBERT-ROULET explique que les frais de personnel concernent le ménage. Il précise qu'aucune dépense de secrétariat n'est financée par la Communauté pour les Maisons de santé.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe Maison de Santé du Carladez.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Madame CAZARD présente le budget pour la Maison de Santé de la Viadène.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe Maison de Santé de la Viadène.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Madame CAZARD présente le budget pour la Médiathèque de la Viadène.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe Médiathèque de la Viadène.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Madame CAZARD présente le budget pour le Natura bien être.

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe Natura bien être.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

Madame CAZARD présente le budget pour la Zone d'activités du Troncas (comptabilité de stock).

Monsieur le Président propose d'approuver ce budget.

Le Conseil Communautaire approuve le budget primitif 2021 pour le budget annexe Zone d'activités du Troncas.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

#### 14 – Compétence Mobilité

Monsieur le Président explique que la Loi d'Organisation des Mobilités (LOM) est venue définir la compétence Mobilité ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

La Compétence Mobilité comprend les Transports scolaires, les Lignes régulières, le Transport à la demande, les Mobilités actives, les Mobilités partagées et les Mobilités solidaires.

Les communautés de communes doivent décider, avant le 31 mars 2021, si elles prennent la compétence Mobilité. En cas de non prise de compétence, c'est la Région qui devient compétente en matière de mobilité sur le territoire communautaire au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

En cas de prise de compétence, la communauté de communes devient Autorité Organisatrice de Mobilité sur l'ensemble de son territoire pour les services strictement inclus sur son ressort territorial. Pour les services pénétrant ou sortant du territoire communautaire, c'est la Région qui reste compétente.

La Région Occitanie a fait part aux communautés de communes de son interrogation sur ce transfert de la compétence qui viendrait morceler les compétences et risquerait d'entraîner une hausse des coûts, notamment pour les nouvelles mobilités. Elle a aussi indiqué sa volonté d'accompagnement et de concertation avec les EPCI pour mettre en œuvre des services de mobilité adaptés aux territoires par des délégations de compétences pour les transports d'intérêt local (pour le TAD, l'autopartage, ...) mais aussi un accompagnement à l'ingénierie et à la mutualisation d'outils (centrales de réservation, ...) et la participation aux déficits d'exploitation.

Au regard de ces possibilités de partenariat avec la Région, mais aussi des impacts financiers et de structuration que nécessiteraient une telle compétence, il est proposé que la Communauté de Communes ne prenne pas la compétence Mobilité, tout en veillant à ce que les besoins du territoire soient pris en compte dans la politique régionale.

Madame CESTRIÈRES indique qu'avec le Valadou, les mobilités solidaires sont un sujet. Il y a des services sur la communauté et il faut s'interroger sur leur accessibilité. Elle pense que l'on aurait pu en discuter. Elle précise qu'elle a reçu le courrier de la Région et que c'était un peu trop.

Monsieur le Président constate que l'on peut gérer des services par délégation.

Madame GASQ-BARÈS rappelle qu'auparavant les transports scolaires étaient gérés par le Département. Aujourd'hui c'est la Région : il y a 13 départements avec des organisations différentes et cela peut poser question. Il faut être vigilant. Elle précise qu'une réflexion avait été engagée sur les transports solidaires lors du mandat précédent et qu'il faudra aller plus loin.

Monsieur DELMAS constate que, sur les transports scolaires, la Région est rigide sur les distances.

Monsieur le Président propose de ne pas prendre cette compétence.

Le Conseil Communautaire décide de ne pas prendre la compétence Mobilité, de demander la poursuite de la délégation pour le Transport à la Demande et l'accompagnement technique et financier de la Région pour les projets du territoire.

*Pour : 28 - Contre : 0 - Abstention : 3*

#### 15 – Instauration et délégation du Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Président expose que le Droit de Prémption Urbain (DPU) constitue un outil foncier qui permet aux communes qui l'ont institué, de mettre en œuvre leur politique d'aménagement urbain, de mise en valeur du patrimoine, de loisirs et tourisme, économie, de lutte contre l'insalubrité.

Celui-ci peut s'exercer uniquement :

- sur les zones urbaines (U) et les zones d'urbanisation future (AU) délimitées par les PLU
- et sur des secteurs identifiés pour une opération d'aménagement, dans les cartes communales.

Le titulaire du DPU peut ainsi se porter acquéreur par priorité à l'occasion de toute aliénation à titre onéreux d'un immeuble bâti ou non bâti situé dans les zones des documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) où il est instauré. Ainsi, toute mutation située dans ces zones, sous peine de nullité, doit faire l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) déposée en Mairie.

La communauté étant compétente pour l'élaboration des documents d'urbanisme, elle l'est également pour l'instauration et l'exercice du droit de préemption urbain. Mais, elle peut déléguer ce droit aux communes ayant un document d'urbanisme.

Monsieur VIBERT-ROULET détaille les communes et secteurs soumis à ce droit de préemption.

Monsieur DELOUIS souhaite savoir si cela peut être mis en place pour l'entreprise Fabre.

Monsieur VIBERT-ROULET répond négativement car Cassuéjols est soumise au Règlement National d'Urbanisme. Il précise qu'il faudra attendre le PLUi.

Monsieur DELMAS demande si toutes les communes seront concernées par le Droit de préemption dans le cadre du PLUi.

Monsieur VIBERT-ROULET confirme et rappelle qu'il faut un projet pour préempter.

Monsieur le Président propose d'instaurer ce Droit de Préemption Urbain et de le déléguer aux communes concernées.

Le Conseil Communautaire instaure un Droit de Préemption Urbain ; autorise Monsieur le Président à exercer ce droit, dans les zones d'activités communautaires et donne délégation aux communes pour l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## **16 – Information sur les contractualisations avec l'Etat**

Monsieur le Président indique que des contractualisations sont en cours avec l'Etat :

- Petites Villes de demain

L'Etat a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes exerçant des fonctions de centralité afin de leur donner des moyens pour concrétiser leurs projets de territoire.

Sur notre territoire, l'Etat a retenu les communes de Laguiole, Mur de Barrez et Saint Amans des Côtes. Les communes devront chacune définir un projet de territoire, accompagné par un chef de projet. La CCACV s'inscrira dans ces projets en fonction de ses compétences et des actions en découlant.

- CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique)

L'Etat a mis en place un dispositif de contractualisation avec les territoires en remplacement des Contrats de Transition Ecologique et d'autres contrats (contrat de Ruralité, ...).

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique a une durée de 6 ans. Il comporte un diagnostic du territoire ; la définition d'axes stratégiques ; un plan d'actions, au sein duquel la transition écologique constitue une ambition globale. Il s'inscrit dans une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale.

L'Etat a retenu la CCACV pour mettre en place un CRTE, qui est co-porté avec le PNR de l'Aubrac. Le CRTE devra être élaboré pour le 30 juin, date cible de signature du contrat.



### 17 – Attribution d'un fonds de concours à la commune de Montpeyroux

Monsieur REVEL explique que la commune de Montpeyroux va réaliser une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux à l'école de la Vitarelle (extension, réhabilitation).

Monsieur le Président indique que le montant global de cette opération s'élève à 313 740 € HT. Au regard du plan de financement et du règlement, le fonds de concours communautaire serait de 30 000 €.

Monsieur le Président propose d'attribuer ce fonds de concours.

Le Conseil Communautaire attribue un fonds de concours à la Commune de Montpeyroux pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux à l'école de la Vitarelle à hauteur de 30 000 €.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 18 – Modalités de fonds de concours exceptionnels pour les projets économiques

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a mis en place un dispositif de fonds de concours pour aider les communes dans la réalisation de leurs projets. Sur la période 2021 – 2026, chaque commune peut déposer 4 demandes de fonds de concours, conformément au règlement validé lors du Conseil du 05 février 2021.

Cependant, les communes peuvent porter des projets économiques pour des entreprises (création ou réhabilitation de bâtiments, qui sont loués ou gérés par une entreprise). La Communauté de Communes pourrait venir aider, par un fonds de concours exceptionnel, de tels projets. Les aides ainsi accordées ne seraient pas comptabilisées dans les 4 demandes par commune.

Monsieur le Président présente les modalités d'attribution de ces fonds de concours.

Monsieur RICHARD remarque que les bâtiments peuvent éventuellement accueillir plusieurs entreprises.

Monsieur le Président approuve et précise que cela sera modifié dans les modalités.

Monsieur le Président propose d'approuver ce fonds de concours.

Le Conseil Communautaire décide de mettre en place un dispositif de fonds de concours exceptionnels pour les projets économiques portés par les communes et à destination des entreprises et approuve les modalités.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

### 19 – Bassin versant du Goul, de la Bromme, du Siniq et de l'Endesque

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). A ce titre, elle adhère au Syndicat Mixte Lot Dourdou qui mène des actions sur le bassin versant du Lot Amont.

Parallèlement et même si le bassin versant de la Truyère ne bénéficie pas encore d'une structuration, des Plans Pluriannuels de Gestion (PPG) sont en cours sur les bassins versants de l'Argence, de la Selves et du Lebot.

Sur le territoire de la Communauté de communes, seules les rivières des bassins versants du Goul et de la Bromme n'ont pas encore fait l'objet d'un diagnostic et de la mise en œuvre d'un plan d'action. Il pourrait être proposé de mener une démarche de Plan pluriannuel de gestion sur les cours d'eau du Carladez : le Goul, la Bromme, le Siniq et le ruisseau d'Endesque afin de disposer d'un plan d'actions opérationnel.

Le périmètre du bassin versant de ces rivières est la plus petite échelle d'action à laquelle l'Agence de l'eau Adour-Garonne accepte d'engager et de financer un Plan pluriannuel de gestion. Ce territoire recoupe 2 communautés de communes aveyronnaises (Comtal Lot Truyère et Aubrac Carladez Viadène) et 4 communautés de communes et

d'agglomération cantaliennes (Châtaigneraie Cantalienne, Bassin d'Aurillac, Cère et Goul en Carladès et Saint-Flour).

Ce travail d'animation pourra être mené au cours de l'année 2021 afin que le diagnostic de ces cours d'eau puisse être réalisé à partir de l'année 2022. Au vu de son ingénierie, le PNR de l'Aubrac pourrait être missionné pour réaliser cette animation

Monsieur le Président propose de lancer une démarche sur ce bassin versant

Le Conseil Communautaire approuve le principe de la réalisation d'un diagnostic plurithématique et de l'élaboration d'un programme d'actions à l'échelle du bassin versant du Goul, de la Bromme, du Siniq et du ruisseau d'Endesque et missionne le PNR de l'Aubrac.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 20 – Soutien au CCAS de Montézic pour le transport des patients du Valadou

Madame CESTRIÈRES explique que le Valadou est une plateforme de répit pour les malades d'Alzheimer, gérée par le CCAS de Montézic. Il touche un très grand territoire et accompagne les couples aidants / aidés.

Madame CESTRIÈRES informe que le coût du transport est de 70 000 € par an (35 000 € par des taxis, 35 000 € par les agents du Valadou). Il y a une aide de l'ARS suite à la réponse à un appel à projet pour avoir un financement de 100 000 €. Mais, ce financement a été partagé entre les structures de Montézic, Millau et Saint Cyprien, alors que d'autres structures d'Occitanie bénéficient de la totalité du financement.

Madame CESTRIÈRES remercie la Communauté pour son aide et le Département ainsi que les parlementaires pour leur accompagnement dans les relations avec l'ARS. Elle précise que le Valadou est ouvert dorénavant le vendredi pour un public jeune. Elle informe du projet de village répit vacances pour les familles.

Monsieur le Président propose de soutenir le CCAS à hauteur de 3 300 €.

Le Conseil Communautaire décide de soutenir le CCAS de Montézic à hauteur de 3 300 € pour le transport des personnes du territoire venant à la plateforme de répit du Valadou.

*Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 21 – Subvention pour les Fêtes Musicales de l'Aubrac 2021

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes peut poursuivre son accompagnement dans l'animation culturelle pour les communes, avec une aide jusqu'à 1 000 € par commune attribuée sur demande d'une association.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes attribuait une aide de 7 000 € (communes historiques d'Argences en Aubrac + Cantoin) à l'ACLA (Association Culturelle de L'Argence) pour les Fêtes Musicales de l'Aubrac.

A compter de 2019, la Commune d'Argences en Aubrac a décidé de mettre en place une programmation culturelle et de reprendre en direct la gestion des Fêtes Musicales de l'Aubrac, qui rayonne sur tout le territoire.

Pour cette programmation, la commune a déposé une demande de subvention auprès des fonds Leader. Cependant, pour être éligible, il faut un soutien communautaire.

Monsieur le Président propose de voter cette subvention.

Le Conseil Communautaire attribue une subvention de 7 000 € à la Commune d'Argences en Aubrac pour l'organisation des Fêtes Musicales de l'Aubrac, dans le cadre de sa programmation culturelle globale.

*Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0*

## 22 – Subventions aux associations 2021

Monsieur le Président indique que des demandes de subventions nous ont été adressées par des associations et ont été examinées par la Commission de Finances et en Bureau. Il présente les demandes.

Madame MARFIN explique que Traditions en Aubrac avait prévu pour 2021 une animation en extérieur mais cela a été refusé par la Préfecture. Elle précise que l'association aura besoin de soutien.

Monsieur le Président propose de voter ces subventions 2021.

Le Conseil Communautaire vote les subventions suivantes :

| Nom des Bénéficiaires                         | Montant de la subvention | Prestations en Nature                  | VOTE  |
|---|--------------------------|--|---|
| Association sportive du Collège de la Viadène | 2 000,00 €               | Aide pour achat VTT                    | Pour : 30      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Carladez Goul Sportif                         | 1 500,00 €               | Aide au fonctionnement (école de foot) | Pour : 30      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Traditions en Aubrac                          | 5 265,50 €               | Fête de la Transhumance                | Pour : 30      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |
| Comité d'Animation de Soulages                | 1 000,00 €               | Animation culturelle Soulages-Bonneval | Pour : 30      Contre : 0<br>Abs : 0<br>N'ayant pas pris part au vote : 0 |

## 23 – Vœu sur la Politique Agricole Commune

Monsieur le Président indique qu'un vœu sera proposé lors du prochain Conseil sur ce sujet.

### Questions diverses

#### ❖ **Commission Tourisme**

Monsieur le Président rappelle qu'il y a une Commission Tourisme le 30 mars prochain à Saint Amans des Côtes.

#### ❖ **Commission générale**

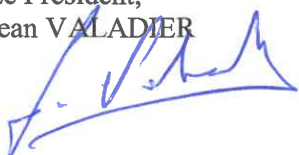
Monsieur le Président indique qu'il y a une Commission Générale le 06 avril prochain pour la structuration des stations de l'Aubrac.

#### ❖ **Conseil Communautaire**

Monsieur le Président informe que le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 29 avril 2021 à Condom d'Aubrac.

Sans autre point, la séance est close à 17h15.

Le Président,  
Jean VALADIER



Le Secrétaire,  
Geneviève GASQ-BARÈS

